



# Bilan *SAY ON CLIMATE*

Français 2023

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de *Say on Climate* exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) et s'associe désormais à l'**ADEME**, afin d'étudier les plans climat des entreprises françaises soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement de leurs stratégies climatiques avec **ses recommandations**. Cette année, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à **l'outil d'évaluation ACT** afin de pouvoir décrypter l'engagement et la stratégie bas-carbone des entreprises sur la base de données publiques. Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Ces fiches seront publiées en amont des assemblées générales proposant un *Say on Climate*. À ce jour, les stratégies climat de **Covivio** et **Icade**, qui seront soumises au vote des actionnaires le 20 et 21 avril prochains, ont été analysées par le FIR et l'ADEME.

Les analyses des autres entreprises françaises qui vont soumettre leur stratégie climat au vote des actionnaires cette année seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs AG\*.

Comme en 2022, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.

*\* L'évaluation ACT n'est pour l'instant pas disponible pour le secteur de la finance, ainsi cette année, les entreprises de ce secteur qui soumettent leur plan climat au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023, ne seront pas évaluées.*

## SOMMAIRE

- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [COVIVIO](#)
- ▶ [ICADE](#)



Avec la contribution  
du programme Life de  
l'Union Européenne

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	<span style="color: green;">●</span>	<span style="color: orange;">●</span>	<span style="color: red;">●</span>
<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité (part de réduction vs. part de compensation des émissions, ...)	En cours ou ambition déclarée mais peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs de réduction de long terme, objectifs sur une partie seulement des émissions, objectifs peu crédibles ...)	Pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiées
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent les 3 scopes de l'entreprise et sont reliés à l'objectif de neutralité carbone	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Donne des éléments d'informations renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés (ex. : part des investissements éligibles à la taxonomie européenne)	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Aucun critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre ne figure dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la stratégie climat et sa mise en œuvre	L'entreprise s'engage au moins sur une nouvelle consultation dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter annuellement les actionnaires sur sa stratégie climat et sa mise en œuvre
<b>Deux résolutions distinctes</b> (ex-ante, stratégie et ex-post, mise en œuvre)	L'entreprise présente deux résolutions distinctes : - l'une sur sa stratégie climat - l'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie	L'entreprise présente une unique résolution sur sa stratégie climat et sur la mise en œuvre de cette stratégie	L'entreprise présente une seule résolution, soit portant sur sa stratégie soit sur la mise en œuvre

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say On Climate 2022

  
Augmentation

  
Stagnation

  
Baisse

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leur stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS ACT EST



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

## ACT ÉVALUATION

### DANS QUEL BUT

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

### POUR QUI

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



## Méthodologie ACT Secteur Immobilier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Immobilier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur Immobilier sont citées ci-dessous.

### Score de performance

Module	Indicateur	Pondération des modules
Cibles	Alignement des objectifs de réduction des bâtiments	15%
	Alignement des objectifs de réduction de la consommation des bâtiments (phase d'utilisation)	
	Alignement des objectifs de réduction intégrée (phase d'utilisation) des nouveaux bâtiments	
	Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments	
	Horizon temporel de l'objectif	
Investissement matériel	Objectif historique et performance de l'entreprise	35%
	Évolution des émissions passées pour les bâtiments gérés (phase d'utilisation)	
	Emissions lock-in	
Management	Évolution des émissions futures pour les bâtiments gérés (phase d'utilisation)	10%
	Supervision des questions liées au changement climatique	
	Organes de contrôle des questions liées au changement climatique	
	Plan de transition	
	Incitations à la gestion du changement climatique	
Fournisseur	Tests de scénarios sur le changement climatique	10%
	Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	
Client	Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES	15%
	Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	
Politique d'engagement	Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES	5%
	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles	
	Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positions négatives sur le plan climatique	
Modèle d'affaire	Position sur les politiques climatiques importantes	10%
	Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur	

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaire et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

# COVIVIO

55%  
d'alignement avec les  
recommandations du FIR

## Bilan Say On Climate France

### Ambition Net Zero 2050

- Ambition de neutralité carbone sur le scope 1 et 2 d'ici 2030
- ▷ N'inclut pas le scope 3
- ▷ Manque de détail sur la part de compensation / réduction

### Scénario(s) de référence utilisé(s)

- Certifié SBTi : 1,5°C pour le scope 1 et 2 & well-below 2°C pour le scope 3 + CRREM 1,5°C pour le tertiaire
- ▷ Trajectoire 1,5°C n'inclut pas le scope 3

### Émissions GES actuelles (2022)

- ▷ Postes non retenus dans le calcul des émissions représentent 15% des émissions globales du Groupe.

#### SCOPES 1 et 2

5 788 tCO<sub>2</sub>eq

#### SCOPE 3

370 930 tCO<sub>2</sub>eq

### Cible de réduction des émissions de GES à court terme

- Un seul objectif de réduction à 2025 sur le Résidentiel en Allemagne qui représente 1% du scope 3 du Groupe

### Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

- 2010 – 2030 : Réduire l'intensité carbone globale de 40%
- 2015 – 2030 : -63% en absolu sur les scopes 1 et 2
- 2015 – 2030 : -37,5% en absolu sur le scope 3

### Cible de réduction des émissions de GES à long terme

- Aucune information de réduction à horizon 2050

### Mesures du plan d'actions (couvre tous les scopes)

- Privilégier la rénovation et lutter contre l'étalement urbain
- ▷ Zéro artificialisation nette évoquée mais sans horizon de temps
- S'engager pour la construction bas-carbone en Europe
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables
- Mobiliser toutes parties prenantes pour réussir la transition et se doter de nouveaux outils

### Alignements des investissements CAPEX / OPEX

- Plan d'investissement d'ici à 2030 : 254 M€ soit 32 M€ par an
- CAPEX verts détaillés pour le court, moyen et long termes sur chaque périmètre pour la phase exploitation
- 75% d'alignement des CAPEX avec la taxonomie en 2022

### Rémunération

- Rémunération long terme du Directeur Général : 15% sur un objectif de verdissement du patrimoine avec pour ambition de certifier 100% de du patrimoine détenu en Europe (tous produits) d'ici 2025.

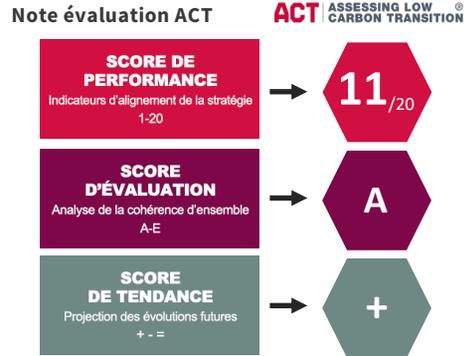
Rémunération variable : Un des 3 critères compris dans les 20% liés à la stratégie = communication du plan d'actions chiffrés (CAPEX verts) au marché permettant d'atteindre l'objectif de décarbonation de -40% (2030 vs. 2010)

### Vote consultatif annuel

- Vote au moins tous les 4 ans jusqu'au plan climat 2030 ou plus régulier en fonction des nouveautés
- ▷ Garantie d'un seul vote avant 2030

### Deux résolutions distinctes

- ▷ Une résolution qui inclut la stratégie et les objectifs



### Points clés de la méthodologie sur le secteur

La note de performance sur le secteur de l'immobilier dépend fortement du module n°2 relatif à l'investissement matériel (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance climatique des actifs immobiliers gérés. Ce module prend en compte les tendances passées et futures des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise évaluée, mesurée en intensité (kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>), ainsi qu'une projection des émissions absolues de GES à venir en fonction du parc immobilier actuel et des travaux de rénovation éventuellement prévus (émissions « *locked-in* »).

### Points forts de la stratégie

**Cibles** : Elles sont bien précisées en absolu et en intensité sur différents horizons de temps avec une couverture intégrale du parc. On note cependant une absence de cibles spécifiques sur les matériaux utilisés.

### Domaines d'amélioration

**Cibles** : Covivio pourrait se fixer des cibles intermédiaires tous les 5 ans et des cibles à plus long terme ; et progresser sur les informations de description du périmètre pris en compte.

**Influence sur la chaîne de valeurs** : une partie des fournisseurs de Covivio sont concernés par une charte ESG. Covivio pourrait encourager ses fournisseurs à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Covivio pourrait également inciter ses clients à réduire leurs émissions de GES, au-delà des campagnes de sensibilisation mises en place.

**COVIVIO**

Sources : Covivio

# ICADE

68% ↓  
d'alignement avec les  
recommandations du FIR

## Bilan Say On Climate France\*

### ↓ Ambition Net Zero 2050

▷ la part de réduction / compensation n'est pas explicite jusqu'à 2050

### ↑ Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2050 (année de référence : 2019) sur 3 scopes  
▷ 4% du scope 3 n'est pas inclus : foncière santé international

### → Émissions GES actuelles (2022)

SCOPES 1 et 2  
5 838 tCO2eq

SCOPE 3  
622 975 tCO2eq

### ↓ Cible de réduction des émissions de GES à court terme

▷ Les objectifs court terme ne sont pas explicités

### → Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2019 – 2030 : -28% en absolu pour l'ensemble des scopes  
Objectif légèrement revu à la baisse (vs. -29%) après certification 1.5°C

En valeur absolu :

SCOPES 1 et 2 : -55%

SCOPE 3 : -27,5%

### → Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction de 90% des émissions de GES en valeur absolue entre 2019 et 2050 ; compensation de 57 873 tCO2eq

### ↓ Mesures du plan d'actions

▷ Mesures du plan d'actions détaillés pour chaque pôle (promotion, tertiaire, santé) mais manque de corrélation avec les objectifs de décarbonation et les montants de CAPEX associés

### → Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Plan d'investissement 2022 – 2026 de 180 millions d'euros  
Augmentation des investissements de 30 millions d'euros par rapport à la communication du plan climat 2022

▷ mais les investissements fléchés pour l'activité promotion, principal poste de scope 3, ne sont toujours pas explicités

### → Rémunération

Rémunération variable des membres du comité exécutif dépend pour 10% de l'atteinte des engagements RSE d'Icade et du déploiement de la Raison d'être qui comprend « la mise en œuvre de la priorité bas carbone »

▷ critère carbone non pondéré

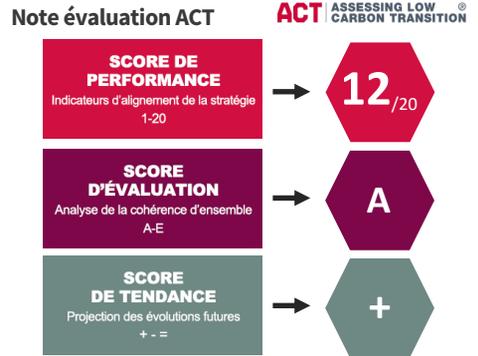
Rémunération Long terme du Directeur Général : nouveau critère – 15% conditionné par le respect de la trajectoire bas carbone (mesurée en valeur absolue)

### → Vote consultatif annuel

Le Conseil proposera désormais chaque année lors de l'assemblée générale une résolution (Rapport Climat – mars 2022)

### → Deux résolutions distinctes

▷ Une résolution qui inclut les ambitions et les progrès



### Points clés de la méthodologie sur le secteur

La note de performance sur le secteur de l'immobilier dépend fortement du module n°2 relatif à l'investissement matériel (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance climatique des actifs immobiliers gérés. Ce module prend en compte les tendances passées et futures des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise évaluée, mesurée en intensité (kgCO2/m²), ainsi qu'une projection des émissions absolues de GES à venir en fonction du parc immobilier actuel et des travaux de rénovation éventuellement prévus (émissions « locked-in »).

### Points forts de la stratégie

**Cibles** : Elles sont précisées en absolu et en intensité ; jusqu'en 2030 et 2050, avec des cibles spécifiques sur les matériaux. On note cependant une absence de publication claire sur les rares actifs internationaux.

### Influence sur la chaîne de valeurs :

- **Fournisseurs** : Icade a une stratégie d'influence sur tous ses fournisseurs, avec à la fois des campagnes de sensibilisation et des règles d'approvisionnement prédéfinies.
- **Clients** : Icade contribue à la réduction des émissions des clients en proposant des offres à faible émission de carbone. Icade propose un outil disponible pour le suivi des performances environnementales pour les actifs santé.

**Politique d'engagement** : Icade cherche à défricher des sujets environnementaux, sur des sujets pionniers (HQE, etc.).

### Domaines d'amélioration

**Cibles** : Icade pourrait se fixer des cibles intermédiaires tous les 5 ans et détailler l'évolution du périmètre et des méthodologies utilisées.

**Investissement matériel** : plus de transparence sur les investissements réalisés dans le portefeuille, détaillés par zone géographique et par type d'actifs.

Sources : Icade



\* Nous n'avons évalué que la partie climat et non la partie biodiversité